Lait non-commercialisable – saisie des quantités sur MPD1 et TSM1

Exploitation fautive non-identifiable

Le producteur qui est à l'origine du lait **non**-commercialisable **ne peut pas être** identifié

Saisie - **MPD1**

La quantité totale de lait **non**-commercialisable doit être saisi sur le formulaire MPD1

Supplément lait commercialisé :

Le supplément peut être versé

Saisie - **TSM1**

La quantité totale du lait **non**-commercialisable doit être comptabilisée sous :
1. Entrée – Code 01 «acheté aux producteurs directement»
et dans la Sortie sous :
2. Sortie de marchandise – Code 97 «Diff. (excédents/ pertes)»

Suppléments pour le lait transformé en fromage et/ou lait de non-ensilage

Pas de versement de supplément(s) !

Exploitation fautive identifiable

Le producteur qui est à l'origine du lait **non**-commercialisable **a pu être** identifié

Saisie - **MPD1**

La quantité de lait **non**-commercialisable, livré par le producteur fautif, **n'est pas** à comptabiliser sur le formulaire MPD1. Les apports de lait des autres producteurs doivent, par contre, être saisis sur ledit formulaire

Supplément lait commercialisé

Le supplément n'est versé que pour les producteurs dont leur lait avait été conforme. Le producteur à l'origine du lait non-commercialisable ne reçoit aucun supplément

Saisie - **TSM1**

La quantité totale de lait **non**-commercialisable, déduction faite de celle de l'auteur de la contamination, est incluse et comptabilisé sous :
1. Entrée – Code 01 «acheté aux producteurs directement»
2. Sortie marchandise – à inscrire sous Code 97 «Diff. (excédents/pertes)»

Suppléments pour le lait transformé en fromage et/ ou lait de non-ensilage

Pas de versement de supplément(s) !